Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 53 (1996)

Heft: 1

Artikel: Bénévolent contre professionnalisme : une société de soutien comme médiateur?

Autor: Altorfer, Hans

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-998311

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bénévolat contre professionnalisme

Une société de soutien comme médiateur?

Hans Altorfer, chef de la section de l'information à l'EFSM
Traduction: Andrea Meyer

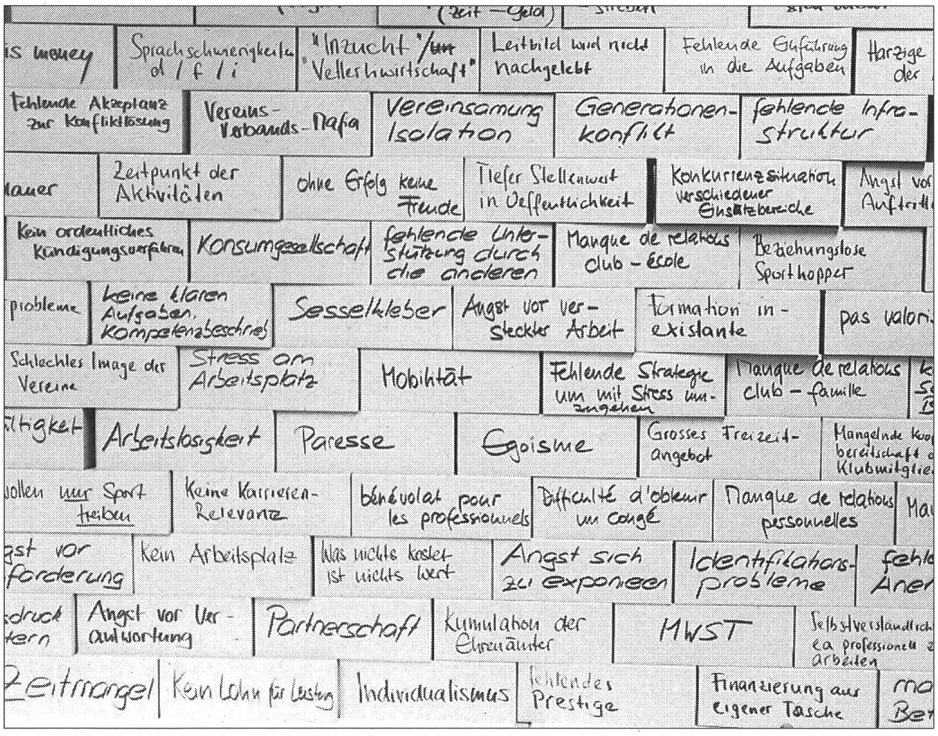

A l'ouverture de l'«Arène sportive de Klosters», les participants ont énuméré les motifs de refus ou de désengagement du bénévolat, présentés sous la forme d'un mur.

Les différents clubs et fédérations ont des vues divergentes sur la manière de résoudre les conflits surgissant entre bénévoles et professionnels. Le club d'unihockey (CUH) de Kemmental a donc créé une société de soutien, dont l'objectif principal consiste à désamorcer les dissensions.

Les conflits opposant bénévoles et employés réguliers sont connus de tous. Il arrive parfois que les bénévoles œuvrant dans un club ou une fédération s'estiment grugés lorsqu'une personne est payée – par la caisse du club ou de la fédération – pour effectuer le même travail qu'eux. Ils raisonnent alors ainsi: «Il n'a qu'à le faire, il est payé pour cela.»

On observe également que les professionnels manquent de compréhension à l'égard des bénévoles, jugeant le travail accompli par ces derniers d'après des critères professionnels. Or ceux-ci ne sont pas applicables car le temps, les moyens et le savoir mis à disposition sont variables. Les conflits sont en quelque sorte programmés.

Le CUH de Kemmental a tenté de résoudre le problème en mettant sur pied une société de soutien.

«Le CUH est conscient de la responsabilité qui lui incombe dans la vie sociale de la région.» *(Extrait de la conception.)*

Le CUH fonctionne de la même manière que les autres clubs. Ce qui le distingue toutefois, c'est qu'il témoigne d'un «esprit de club» dans le sens où l'entend Bjarne Ibsen dans sa conférence sur le bénévolat au Danemark (voir pp. 8 à 11). La conception du club se compose de six parties, consacrée chacune à un domaine particulier: la position du club dans la région, les juniors, la 1re équipe, le parrainage et la publicité, les finances et la rubrique *Divers* (tiré de l'extrait de la conception).

Afin de réduire les dépenses débitées du compte du club et de ne plus porter les honoraires des professionnels au bilan du club, la direction du club a créé une société de soutien, représentée par un petit groupe de ses membres. Ainsi, le président du club assure aussi la présidence de la société de soutien, garantissant une parfaite coordination entre les deux organismes. Il convient de préciser qu'il n'est pas absolument nécessaire que tous les membres de la société de soutien soient également membres du club, il suffit que l'un des membres de la société de soutien soit un membre dirigeant du club.

La tâche de la société de soutien est de réunir des fonds destinés à soutenir financièrement le club, par exemple sous forme d'honoraires versés aux entraîneurs ou autres professionnels. La société de soutien tient ses propres comptes. En outre, le contrat de société instituant la société de soutien prévoit que celle-ci établisse des comptes rendus officiels de toute séance ou décision.

Extrait de la conception du CUH de Kemmental:

- La dynamique sociale développée par le club doit constituer un facteur de motivation pour les bénévoles.
- Les bénévoles reçoivent des instructions précises quant à leur fonction et sont soutenus tout au long de leur activité.
- Le club repose entièrement sur le travail accompli par les bénévoles.
- Chacun des membres est un pilier de la communauté fort solide que forme le club.
- Les tâches, les responsabilités et les compétences sont clairement définies et communiquées.

Grâce à une solution de ce genre, les bénévoles n'ont plus le sentiment d'être doublement sollicités par le club: à titre de bénévoles, d'une part, et comme débiteurs de cotisations destinées à financer les honoraires versés aux professionnels, d'autre part. ■